

16 mai 1873

question, afin d'obtenir des autorités compétentes d'Angleterre une réponse ou une décision. Finalement, une dépêche officielle a été adressée en Angleterre pour provoquer une action définie de la part du gouvernement impérial mais sans nul effet jusqu'à présent. Je crois comprendre, cependant, que ce gouvernement examine actuellement un bill qui, s'il est adopté cette session, aura l'effet que nous souhaitons au Canada. Bien que je tiens le bill que j'ai vu pour compliqué et, peut-être, pour moins qu'idéal, s'il est suivi d'action dans l'esprit que nous attendons, nous arriverons à nos fins. Je regrette, autant que le peut mon honorable ami, que ces retards aient conduit au déménagement de la grosse entreprise de M. Lovell de Montréal aux États-Unis; mais je ne pense pas qu'on lui ait offert un encouragement particulier à Rouse's Point. Le gouvernement des États-Unis n'en a certainement offert aucun; seuls les résidents du village l'ont fait; ils ont soumis une pétition à la législature de New York demandant que son commerce, ses bâtiments, son imprimerie, etc., ne paient pas d'impôt. Nous, dans notre pays, exemptons quelquefois de nouveaux établissements industriels de l'impôt de la même façon.

**L'hon. M. RYAN** dit que davantage a été fait. La législature a agi.

**L'hon. M. CAMPBELL**, en désaccord, dit : Je ne suis pas au courant que la législature de New York ait adopté un bill quelconque pour exempter l'affaire de M. Lovell de l'impôt.

**L'hon. M. RYAN** : Il me l'a assuré.

**L'hon. M. CAMPBELL** : Eh bien, peut-être, puisque le sénateur le dit; toutefois, je ne peux que douter de son information. Je pense qu'on trouvera une erreur quelque part. Je ne conçois pas que la législature l'ait fait. Quant à permettre à M. Lovell d'acheter ou vendre un bien immobilier, cela n'est pas un encouragement spécial. Quiconque désire être citoyen peut acheter ou vendre.

**L'hon. M. RYAN** : Mais M. Lovell ne veut pas devenir citoyen.

**L'hon. M. CAMPBELL** : De toute façon, je soutiens que le sénateur n'a pas réussi à démontrer qu'il y a eu, de la part des Américains, un encouragement actif à M. Lovell, et de la nôtre, une supposée indifférence. Nous n'avons pas fait montre d'un tel esprit. Je suis désolé que l'industrie de M. Lovell soit perdue pour le pays et j'espère que c'est seulement momentané. Le gouvernement n'a d'aucune manière négligé de faire son possible pour atteindre l'objectif en vue. On ne peut pas presser constamment le gouvernement impérial d'agir dans un cas particulier. La loi lui donne deux ans pour accorder la sanction ou la refuser à de tels d'affaires. Le gouvernement canadien a fait tout ce qui était raisonnable en vue d'atteindre le but qui tient tant à cœur à mon honorable ami et pour lequel il a, jusqu'à présent, travaillé si utilement, avec zèle et de si bons résultats. Je suis persuadé que le succès final sera, pour beaucoup, dû à son action, succès qui, je l'espère, est pour bientôt. J'approuve volontiers l'adresse avec cette

stipulation qu'il doit revenir au gouvernement de dire à quel point la dépêche qui peut arriver entre maintenant et le temps auquel la motion fait allusion, peut être convenablement appliquée. Je crains qu'il en soit comme cela se produit au Parlement. (*Acclamations.*)

**L'hon. M. BUREAU** dit que le sénateur de Victoria (M. Ryan) mérite certainement la sympathie et la gratitude de la Chambre pour son rôle tout au long de cette affaire. Il (M. Bureau) comprend parfaitement la difficulté de la traiter. Ayant accordé certains droits et privilèges aux auteurs pendant un certain nombre d'années, le gouvernement impérial ne peut pas les éliminer ou en diminuer la valeur sans compensation aux parties lésées. Ces droits, comme tout autre bien, ont droit au respect et à la protection. Il pense donc qu'il n'y avait qu'une voie offerte au gouvernement impérial, c'est-à-dire d'aviser les auteurs qu'après un certain temps la loi devrait être modifiée et leurs demandes équitablement examinées. Le Parlement impérial ne pouvait pas légiférer dans cette affaire à moins de résoudre la question de propriété et de définir les droits des auteurs. Il pense que nous ne pourrions jamais obtenir de législation à ce sujet avant d'avoir résolu cette question. La seule façon d'agir du gouvernement était de se mettre en rapport avec les auteurs et d'obtenir leur accord. Il pense que si le ministre des Colonies souhaitait nous donner ce que l'honorable motionnaire (M. Ryan) désire, la question pourrait être aisément réglée, et au bénéfice des auteurs eux-mêmes. Nous pourrions ainsi jouir plus pleinement des avantages de la littérature anglaise qui est meilleure et plus pure que celle de certains autres pays. Ce système de droit d'auteur serait utile au Canada; il stimulerait notre commerce d'imprimerie et emploierait un grand nombre de travailleurs. Il est heureux de soutenir cette adresse qui est un pas dans la bonne direction. (*Bravo!*)

**L'hon. M. REESOR** dit que c'est une question d'une grande importance et que le sénateur de Victoria (M. Ryan) mérite les remerciements, non seulement du Sénat mais de tout le pays, pour ses efforts à cet égard. Il n'est pas seulement important qu'une grosse firme quitte Montréal pour les États ainsi que beaucoup de Canadiens d'autres villes, mais les industries manufacturières de cette sorte devraient être protégées, pour attirer les étrangers aussi bien que pour retenir nos propres gens. Il semble que les éditeurs britanniques aient une politique d'empêcheurs de tourner en rond. Ils ne sont pas opposés, ne serait-ce qu'une seule fois, à la réimpression de leurs ouvrages aux États-Unis, à leur diffusion dans tout le Canada, à tel point que c'était comme si nous les avions nous-mêmes réimprimés. Ce que nous demandions était de nous mettre dans ce pays sur un pied d'égalité avec les gens des États-Unis et qu'en l'absence d'un accord mutuel, après un certain temps, nous exercions le pouvoir maintenant souhaité et laissions le gouvernement impérial agir ensuite. Il y a maintenant cinq ans que le sénateur a soulevé cette question pour la première fois devant le Sénat et, depuis lors comme alors, il a été chaque fois soutenu. Il (M. Reesor) pense donc qu'il est grandement temps qu'un quelconque rapport paraisse, particulièrement du fait que les propositions ont toujours reçu la sanction du gouvernement. Pourtant, depuis l'adoption du bill, nous n'avons reçu aucune